

Fausses déclarations auprès du juge des affaires familiales

Par nathalie11620, le 15/12/2015 à 18:17

Bonjour

Séparée en septembre 2012 avec le papa de mes enfants, nous venons de vendre la maison. Nous venons de passer chez le notaire et je viens d'apprendre que mon ex-conjoint à fait de fausses déclarations auprès du JAF. En effet, lors de notre passage en février 2014 devant le JAF il a dis payer les remboursements de l'emprunt maison alors que je viens d'apprendre qu'il avait fait bloquer les remboursements pour une durée de 2 ans.

Suite à ces fausses déclarations évidemment la pension alimentaire a été vu à la baisse. A savoir que je n'étais pas en mesure de payer la moitié des remboursements puisque au chômage à la même période. J'ai du partir de ma région en pleine année scolaire pour retrouver un emploi et le pire "abandonner mes enfants" (300 euros de chômage et 300 euros de pension alimentaire). Il m'a fait passer au tribunal au mois d'aout 2015 pour avoir la garde exclusive de mes deux garçons et a eu gain de cause (les garçons ayant beaucoup de mal à quitter leurs environnements.....)

Je voudrais savoir si il est possible de porter plainte pour fausses déclarations, quel est la procédure ?

Je ne serais jamais parti de ma région si la pension alimentaire avait été plus importante. C'est pour moi et mes enfants un préjudice moral.

Pouvez vous m'aider?

Merci